



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS/COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE.

**DÉCISION N° DM-21-411
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté A -20-495 en date du 2 juin 2020 donnant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, adjoint au Maire ;

VU la décision AU-19-315 en date du 04/09/2019 de signer le marché de mission de coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé pour les travaux de rénovation du clos-couvert de l'hôtel de ville avec la société COORDINATION MANAGEMENT, pour un montant de 9 412, 50 € HT (10 182,50 € TTC) ;

VU la décision n°DM-21-093 du 04/03/2021 autorisant la signature de l'avenant n°1, pour un montant de 770,00 € HT ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 10/11/2021, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n°1 avait pour objet la prise en compte d'une mise à jour du Plan Général de Coordination (PGC) apparue nécessaire dans le cadre de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n°2 a pour objet le rallongement des prestations de CSPP suite à l'augmentation de la durée prévisionnelle des travaux de la première tranche, initialement estimée à 8 mois lors de la programmation et finalement réalisée en 13 mois ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société COORDINATION MANAGEMENT sise 17 place des échoppes 78 311 MAUREPAS, représentée par monsieur Christophe MASSON, gérant.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 3 437,50 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 13 620,00 € HT (16 344,00 € TTC), soit une augmentation de 44,7 %

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211201-lmc1H9090H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2021
Date de Publication : 01/12/2021